

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 août 2026

114 personnes mises à l'abri dans le cadre de l'évacuation des locaux du Samu social sis rue Jean-Baptiste Berlier à Paris 13

Ce jeudi 13 août 2026, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et la préfecture de Police, ont procédé à une opération de mise à l'abri de 62 personnes sur le site du Samu social sis rue Jean-Baptiste Berlier (Paris 13^e arrondissement). Celle-ci a été réalisée en application d'un arrêté portant évacuation du site occupé pris par le préfet de Police le 11 août 2026.

Elles s'ajoutent aux 52 places d'hébergement proposées depuis la notification de l'arrêté d'évacuation, dans le cadre du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation).

Un mouvement de grève est engagé depuis le 23 juin au sein du Samu social de Paris. Depuis le 15 juillet, le site de la rue Jean-Baptiste Berlier (Paris 13^e), était également occupé par environ 400 personnes, avec le soutien de l'association Utopia 56 et de salariés grévistes. Les occupants étaient installés tant dans les locaux, que sur le parvis et le parking du Samu social. S'il s'agit d'une parcelle privée, ce campement avait des implications directes sur la voie publique. Les nombreux enfants présents, laissés souvent sans surveillance, déambulaient en effet fréquemment aux alentours, dans un secteur où le trafic routier est particulièrement dense et où des sites de livraison et autres chantiers constituaient un risque constant d'accident.

De plus, les températures très élevées plaçant Paris et la région Île-de-France en vigilance orange canicule, risquaient d'aggraver considérablement la situation sanitaire déjà très dégradée constatée dans ce campement.

Considérant l'ensemble de ces éléments et les risques graves que cette situation constitue pour l'ordre public, ainsi que les perturbations importantes du fonctionnement du Samu social et de la continuité du service public consistant en l'orientation et l'évaluation des personnes sollicitant un hébergement d'urgence, notamment via le 115, le préfet de Police a pris, le 11 août, un arrêté portant évacuation du site occupé.

L'opération de mise à l'abri et d'évacuation a été conduite ce jeudi 13 août par les services de l'État.

Des propositions d'hébergement ont été effectuées sur la base du volontariat et

adaptées, autant que possible, à la situation et aux vulnérabilités des personnes concernées. La majorité des personnes encore présentes sur le campement ont accepté les propositions d'hébergement de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

62 personnes ont ainsi été orientées vers des structures d'accueil temporaires, dont 55 personnes en Île-de-France via les centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) franciliens et 7 personnes en région hors Île-de-France, via les SAS régionaux qui permettent d'offrir un toit pendant plusieurs semaines, de bien meilleures conditions pour affronter les fortes chaleurs et une évaluation de la situation administrative aux personnes qui en bénéficient.

Cette opération s'inscrit dans la mobilisation constante de l'État en faveur des personnes les plus vulnérables et les protéger de l'insécurité et de l'insalubrité. Les solutions proposées permettent une mise à l'abri immédiate, une évaluation de la situation sociale et administrative et, lorsque cela est nécessaire, une orientation vers une structure d'hébergement ou de logement adaptée.

L'évacuation du site permet également au Samu social de Paris de retrouver des conditions normales de fonctionnement.

En Île-de-France, chaque nuit, ce sont plus de 115 000 personnes en situation de précarité (+ 40% en 6 ans) qui bénéficient d'une prise en charge par l'État au titre de l'hébergement d'urgence et du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile, dont 46 800 à Paris.

Contacts presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

Préfecture de Police
ppcom@interieur.gouv.fr